

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Pélissanne - Travaux de rénovation urgents du gymnase Paul Tâcher -  
Aide exceptionnelle à l'investissement 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport est relatif à une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Pélissanne pour des travaux de rénovation urgents du gymnase Paul Tâcher.

Le projet consiste en une réfection de l'unique gymnase de la commune d'une superficie d'environ 885 m<sup>2</sup>. Après les pluies diluviennes de ce printemps, ce gymnase a subi des dégâts importants via une fuite sur le toit rendant le parquet au sol impraticable et représentant un danger pour tous les usagers de la structure. Ce gymnase est occupé tous les jours de la semaine par les élèves du collège, de l'UNSS et de nombreuses associations sportives : cela représente un volume d'environ 1500 utilisateurs.

Une simple remise en état du sol ne suffisant pas à rendre le gymnase praticable dans des conditions normales d'utilisation, la commune souhaite effectuer ces travaux en urgence pour la sécurité de tous et rendre la structure aux usagers.

Le coût de cette opération est estimé à 135 978 €HT.

Pour cette opération qui ne bénéficie pas d'autres financements, la participation exceptionnelle du département pourrait s'élever à 108 782 € sur une dépense subventionnable de 135 978 € HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL